

21 DEC. 2022

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-
OUZOUER LE MARCHÉ**

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de BLOIS
Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux , le 12 décembre à dix huit heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 6 décembre 2022
Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Charles GAUCHERON, Bruno VIVIER, Franck POINTEAU, Gérard GOUDEAU, Jean-Paul BEDIU, Christian ROUBALAY, Christine VEUILLE, Jérôme SEJOURNE, Sylvaine GENDRAULT

Absent excusé, Monsieur Philippe POITOU ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard GOUDEAU

Délibération 4

Objet : Indemnisation du Président

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'il conviendrait de modifier la base indiciaire de la rémunération qu'il perçoit suite à la modification du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Syndical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

De fixer l'indemnité annuelle du Président du Syndicat, Monsieur Bernard ESPUGNA, à 16,93% de l'indice 3889,40 avec effet rétroactif au 1er janvier 2022.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 13 décembre 2022

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

